



D-E N° 2018 - 01 - 061

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 05/02/2018

L'an deux mille dix-huit le lundi cinq février à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de Nîmes Métropole régulièrement convoqué le mardi trente janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des délibérations, sous la présidence Monsieur Yvan Lachaud, Président.

### OBJET DE LA DELIBERATION

ACTIPARC MITRA. Agrément pour une promesse de bail (implantation de panneau photovoltaïque) au profit de la société ELEMENTS

#### Présents :

M. LACHAUD Yvan **Président**;

M. GAILLARD Maurice, M. SCHOEPFER Christian, M. PREVOTEAU Gaétan, M. GRANAT Jean-Jacques, M. PORTAL William, M. DESCLOUX Jean-Luc, M. RAYMOND Jacky, M. SOULAS Jean-Marc, M. QUITTARD Patrice, M. VALADIER Eddy **Vice Présidents**;

M. TOUZELLIER Frédéric, M. GRANCHI Theos, M. MARCOS Antoine, M. GADILLE Gilles, Mme ENJELVIN Marjorie, M. GIBERT Marc, M. BOLLEGUE Jacques, M. PRADIER Bernard, M. PROCIDA Thierry, M. REDER Serge, M. TIXADOR Gilles, M. MAZAUDIER Jean-Claude, M. GABACH Michel, M. GARCIA Jean-Pierre, Mme RICHARD Fabienne, M. CLEMENT Bernard, M. GIRE Gerard, M. POUDEVIGNE Jean-Louis, Mme PERRAU Nicole, M. BERTIER Jean-Francois, M. MARQUET Daniel, Mme POIGNET-SENGER Veronique, M. LUCCHINI Pierre, M. SOLANA Jean-Remy, M. MARTIN Michel, M. ARTAL Joseph **Membres du Bureau**;

Mme AGUILA Brigitte, Mme BLACHON-AGUILAR Danièle, Mme CREPIN-M Marianne, Mme DOYEN Henriette, M. DUMAGEL Alex, M. FABRE-PUJOL Alain, Mme GARDET Laurence, M. GILLET Yoann, M. JACOB Thierry, M. NICOLAS Rémi, Mme NOVELLI Dominique, Mme PAUL Lauris, Mme PEREZ Berta, Mme PONCE-CASANOVA Corinne, Mme RAINVILLE Marie-France, M. SEGUELA Roger, M. SEGUY François, Mme TRONC Marie Pierre, M. FEYBESSE Jean-Claude, Mme ROUVERAND Valérie, Mme DE-VIDO Daniela, Mme BERNIE-BOISSARD Catherine, M. BASTID Christian, M. PECHAIRAL Xavier **Conseillers Communautaires**;

#### Absents excusés :

M. DALMAS Alain (donne pouvoir à Mme RAINVILLE Marie-France), M. ALLIER Vincent (donne pouvoir à M. PRADIER Bernard), M. MAYOR Vivian (donne pouvoir à M. PORTAL William), M. VINCENT Joël (donne pouvoir à M. REDER Serge), Mme ANDREO Nadine (donne pouvoir à M. GRANAT Jean-Jacques), Mme FAYET Sylvette (donne pouvoir à M. BASTID Christian), M. VOLEON Daniel (donne pouvoir à M. SOLANA Jean-Remy), M. THOULOZE Philippe (donne pouvoir à M. QUITTARD Patrice)

Mme ROCCO Catherine (absente excusée), M. BAZIN Michel (absent excusé), M. GOURDEL Pascal (absent excusé), M. PROUST Franck (absent excusé), M. TIBERINO Richard (absent excusé), M. ANGELRAS Bernard (absent excusé), Mme BARBUSSE Marie-Chantal (absente excusée), Mme BORDES Evelyne (absente excusée), Mme BOURGADE Mary (absente excusée), Mme BOISSIERE Monique (absente excusée), M. BURGOA Laurent (absent excusé), Mme CHELVI-SENDIN Maud (absente excusée), Mme DE GIRARDI Claude (absente excusée), Mme DELBOS Marie-Reine (absente excusée), Mme DUMAS Françoise (absente excusée), Mme ENRIQUEZ Eline (absente excusée), M. FLANDIN Richard (absent excusé), M. FOURNIER Jean-Paul (absent excusé), Mme FOURQUET Patricia (absente excusée), M. GELLY Julien (absent excusé), M. PASTOR Frédéric (absent excusé), M. PLANTIER Julien (absent excusé), Mme SARTRE Huguette (absente excusée), M. TAULELLE Marc (absent excusé), M. VALADE Daniel-Jean (absent excusé), M. CHAZE Anthony (absent excusé), M. DELRAN Camille (absent excusé), M. FILIPPI Jean-Marie (absent excusé), Mme GARDEUR Veronique (absente excusée), Mme JEHANNO Catherine (absente excusée), Mme MAKRAN Nora (absente excusée), Mme PONGE Marion (absente excusée), M. ROLLAND Christophe (absent excusé), Mme ROULLE Sophie (absente excusée), Mme TOURNIER BARNIER Christine (absente excusée)

Nombre de membres afférents au Conseil :	104
Nombre de membres en exercice :	104
Nombre de membres présents :	061
Nombre de suppléants :	00
Nombre de procurations :	08

**OBJET : ACTIPARC MITRA. Agrément pour une promesse de bail (implantation de panneau photovoltaïque) au profit de la société ELEMENTS**

## **1. CONTEXTE GENERAL**

L'Actiparc Mitra, situé sur les communes de Garons et Saint-Gilles, est une zone d'activités déclarée d'intérêt communautaire par délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2002.

L'aménagement de cette zone a été confié à la société SAT dans le cadre d'une concession d'aménagement approuvée par délibération du conseil en date du 26 juin 2002.

La société ELEMENTS souhaite installer des panneaux photovoltaïques sur les bassins de rétention et espaces de compensation hydrauliques (espaces inconstructibles) de la ZAC MITRA à Saint Gilles et Garons.

Cette opération serait réalisée sur une superficie d'environ 16.6 ha, et donnerait lieu à un bail de 22 ans, reconductible pour des périodes de 10 ans chacune.

### *Informations sur la société ELEMENTS*

Nom de l'entreprise :	<b>ELEMENTS</b>
Statut :	<b>SAS</b>
Numéro SIRET :	<b>81488297300021</b>
Siège social :	<b>21 rue de Verdun 34 000 MONTPELLIER</b>
Nom Président :	<b>M Pierre Alexandre CICHOSTEPSKI</b>
Capital social :	<b>567 274.22 €</b>

## **2. ASPECTS JURIDIQUES**

En application de l'article 14 du contrat de concession en date du 27 août 2002 intervenu avec la SAT, concessionnaire aménageur de cet Actiparc, l'assemblée délibérante doit donner son agrément préalablement à toute cession ou location de terrain.

## **3. ASPECTS FINANCIERS**

Le loyer annuel global est fixé à DEUX MILLE EUROS HT par hectare loué, soit pour une superficie estimée à 16.66 ha, un loyer estimé à 33 320 € HT/ an, sur une durée de 22 ans, reconductible pour des périodes successives de 10 ans.

Le montant du loyer sera ajusté en fonction de la superficie réelle.

**OBJET : ACTIPARC MITRA. Agrément pour une promesse de bail (implantation de panneau photovoltaïque) au profit de la société ELEMENTS**

**Après avis de la commission,**

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

**Décide à L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** D'agréer la promesse de bail de l'Actiparc Mitra au profit de la SAS ELEMENTS ou à toute personne morale qui s'y substituerait, en vue d'y installer des panneaux photovoltaïques sur les espaces de compensation et bassins (espaces inconstructibles).

Ces panneaux seront installés sur une surface d'environ 16.6 ha. La superficie exacte sera celle qui sera mentionnée au bail emphytéotique.

Le loyer annuel global est fixé à DEUX MILLE EUROS HT par hectare loué, soit pour une superficie estimée à 16.66 ha, un loyer estimé à 33 320 € HT/ an, sur une durée de 22 ans, reconductible pour des périodes successives de 10 ans.

Le montant du loyer sera ajusté en fonction de la superficie réelle.

**ARTICLE 2 :** D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, ou son représentant, à signer tout document ou pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération (bail emphytéotique...).

Le Président,  
Yvan LACHAUD